



Journal des anthropologues

Association française des anthropologues

104-105 | 2006

Anthropologie et Histoire face aux légitimations politiques

Légitimations locales dans la construction de la nation mexicaine

Réforme agraire et communautés indiennes de l'isthme de Tehuantepec

Local Legitimisations in the Construction of the Mexican Nation: Agrarian Reform and Indian Communities on the Isthmus of Tehuantepec

Aurélia Michel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/387>

DOI : 10.4000/jda.387

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2006

Pagination : 17-35

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Aurélia Michel, « Légitimations locales dans la construction de la nation mexicaine », *Journal des anthropologues* [En ligne], 104-105 | 2006, mis en ligne le 01 juin 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/387> ; DOI : 10.4000/jda.387

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Journal des anthropologues

Légitimations locales dans la construction de la nation mexicaine

Réforme agraire et communautés indiennes de l'isthme de Tehuantepec

Local Legitimisations in the Construction of the Mexican Nation: Agrarian Reform and Indian Communities on the Isthmus of Tehuantepec

Aurélia Michel

- 1 L'histoire de l'État-nation mexicain conjugue, comme celles de toutes les anciennes colonies européennes, deux importants handicaps : l'illégitimité intrinsèque du « centre » politique, puisque celui-ci est issu d'une domination coloniale, et la brutale intégration sociale d'une communauté nationale. Le processus de légitimation, que nous analyserons ici, est celui de la production d'un champ politique où l'institution peut accueillir les conflits et enjeux de la communauté. En s'interrogeant sur l'histoire nationale au niveau d'une petite région indienne du sud du pays, l'isthme de Tehuantepec dans l'État de Oaxaca, nous supposons que la légitimité est le produit d'une relation réciproque entre le centre incarnant la communauté nationale et les différentes collectivités ou niveaux de collectivités locales, qui, par leur propre légitimité, impliquent et consolident celle du centre.
- 2 La Révolution mexicaine qui met fin à la dictature de Porfirio Diaz en 1910, débouche après sept ans de conflit sur une constitution qui fonde l'État-nation mexicain contemporain, à partir d'un compromis assez artificiel entre les mouvements sociaux paysans qui ont bouleversé l'ordre politique et la petite bourgeoisie urbaine qui accède ainsi au pouvoir. La réforme agraire, définie constitutionnellement¹, exprime la base de ce compromis, dans lequel le nouvel État se voit obligé d'accéder aux demandes de terres des paysans et de restituer aux communautés rurales les domaines spoliés au cours d'un siècle de capitalisme sauvage. C'est ainsi que, pendant les soixante-dix ans de son existence (1917-1992), la réforme agraire opère comme le point de rencontre entre les populations paysannes et l'État-nation. Le président Cárdenas, entre 1934 et 1940, en est le premier et le principal ouvrier. Il met en place une administration centrale chargée de la réforme agraire², ainsi que la législation qui permet de l'appliquer³. Le principe de

réforme agraire, comme distribution ou redistribution des terres aux citoyens mexicains, opère sous deux formes : soit l'*ejido*, qui est une dotation de terres à un groupe de paysans, soit la *comunidad* (communauté), qui rend aux communautés existantes la possession collective et inaliénable de leurs terres. Pour Cárdenas, l'objectif est à la fois de former une classe paysanne moyenne qui deviendra le pilier social de la nation, et de construire une allégeance au centre parmi les très nombreuses populations rurales. Au fur et à mesure du développement de l'État, les institutions de la réforme agraire deviendront le médium principal de la politique fédérale envers les sociétés paysannes : l'aménagement du territoire, l'incorporation des masses dans le système politique de monopole du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) ou encore les politiques de développement agricole.

- 3 Les collectivités de la réforme, *ejido* ou *comunidad*, ont pour raison d'être la mise en commun des terres agraires, à l'instar des communautés indiennes mises en place par la colonie espagnole⁴. Ainsi, l'État s'appuie sur un principe politique ancré, le système communal. Or, malgré une législation libérale qui tente de les démanteler au cours du XIXe siècle, ces communes s'étaient maintenues à travers l'institution de la municipalité (Esparza, 1990). Ainsi, le principe municipal, propre à l'édification d'un État-nation territorial au Mexique, se superpose à la réalité des communes coloniales : les gouvernements et le patrimoine des communes sont transférés, dans le cadre de la première Constitution mexicaine (1826), aux institutions municipales dans une grande continuité et malgré un fossé conceptuel. La révolution et ses troubles, laissant un vide politique central pendant plusieurs décennies, renforcent les capacités des communes municipales à l'autogestion, à l'avantage des élites municipales et des héros révolutionnaires reconvertis à la vie politique (Velasquez, 2003). Aussi, les vieilles communautés politiques constituent des forces centrifuges au développement de l'État. Le président Cárdenas, selon une politique qui sera reprise en 1970 par le président Echeverría, construit la législation agraire de manière, d'une part, à créer de nouvelles communautés politiques par la distribution de terres, d'autre part, dans le cas des communautés indiennes, à capter au profit de l'État central les entités politiques existantes (Michel, 2004). Les arguments utilisés sont particulièrement convaincants : les nouvelles communautés agraires reprendront le patrimoine foncier qui avait été attribué par la Couronne espagnole. D'autre part, l'institution locale de la communauté agraire repose sur l'assemblée générale et démocratique de ses membres, assemblée de laquelle émanent les autorités agraires locales et la gestion des ressources de la collectivité. Ainsi, elles sont dotées d'un potentiel de légitimité à trois niveaux clés : l'origine (coloniale), la procédure (assemblée souveraine dans une démocratie directe locale) et la fonction du politique (la gestion des ressources pour et par le groupe). La question posée dans cet article est la manière dont les communautés vont réagir à l'offre institutionnelle proposée ou imposée par l'administration centrale de la réforme agraire, et ainsi de quelle manière la légitimation du centre s'articule à la légitimation de l'institution locale.
- 4 Pour les communautés, cette histoire locale de la réforme agraire comprend successivement trois enjeux :
- le transfert de la légitimité communale, incarnée par le pouvoir municipal, à l'institution proposée par la réforme agraire ;
 - la création d'un réel champ politique issu du fonctionnement de ces institutions agraires ;
 - la légitimation du centre à partir des processus locaux de légitimation.

- 5 Pour cela, nous étudierons, à travers notamment les dossiers constitués par l'administration centrale⁵, le cas de deux communautés indiennes de l'isthme qui ont été confrontées au processus de réforme agraire, dans une même chronologie mais avec des réponses très différentes.

San Francisco del Mar ou le piège de la réforme agraire

- 6 Pour cette petite communauté de pêcheurs, une des quatre formant l'ethnie huave dans les lagunes de l'isthme⁶, la réforme agraire offre sans conteste un argument qui peut assurer la production de légitimité, à la fois locale et centrale : la reconnaissance des terres attribuées par le régime colonial. En effet, alors que la Couronne lui avait attribué, en 1560, un vaste territoire de 50 000 hectares comprenant un ensemble lagunaire complexe, la communauté de San Francisco del Mar, devenue juridiction municipale dans le régime national, a dû faire face au développement sur son territoire de l'agglomération voisine de San Francisco del Mar, Ixhuatán. Depuis la fin du XIXe siècle, ce village accueille des cultivateurs et éleveurs zapotèques travaillant de grandes surfaces pour le compte des élites régionales résidant à Juchitan ou Tehuantepec. Durant le régime de Porfirio Diaz, dans un contexte de pression foncière et de soutien politique aux grandes entreprises agricoles capitalistes, le village de Ixhuatán occupe une partie croissante des terres huaves. Avec le concours des élites zapotèques, il obtient même le statut de municipalité en 1893. La municipalité s'exerce alors, en théorie, sur une juridiction territoriale qui reprend la moitié du territoire huave.
- 7 L'occupation par les Zapotèques des terres agricoles huaves suscite depuis le début de violents affrontements, si bien qu'il devient vite urgent, pour la paix civile nationale, de régler le conflit. Ce sera précisément la mission de l'administration centrale agraire qui enregistre, de 1943 à 1970, à la fois les demandes de dotation de terres de la part des paysans zapotèques, et la demande de « restitution des biens communaux » de la part des Huaves. Un dossier pour « conflits de limites » est en même temps instruit. Au long d'une procédure qui se déroule sur vingt ans, l'engagement de l'administration agraire auprès de la communauté huave, tout comme l'investissement de la communauté dans la procédure agraire, construisent ensemble un nouvel ordre politique et institutionnel.
- 8 En effet, l'importance de la question des territoires réorganise les fonctions de représentation de la communauté, en son sein, mais aussi sa représentation politique extérieure : avant l'ouverture du dossier à la réforme agraire, l'ensemble des charges politiques était assuré par le municipe, et au président municipal incombait la représentation de la communauté politique, y compris de ses intérêts fonciers. Aussi, dans une logique propre à cette région mexicaine⁷, les présidents municipaux sont les garants des biens communaux fonciers, et par conséquent les responsables des limites territoriales de la communauté. C'est de la même façon qu'un traité de 1926 qui visait à résoudre le conflit entre San Francisco del Mar et trois localités voisines, est co-signé par les quatre présidents municipaux concernés. Or, l'instruction d'un dossier de réforme agraire, à partir de 1943, implique la formation d'une institution locale chargée d'administrer les biens communaux et l'organisation de la gestion communale comme de la tenue des assemblées.

- 9 Dès 1944, un représentant « communal » de San Francisco del Mar est désigné, ainsi que l'ensemble des fonctionnaires qui régissent la communauté agraire (trésorier, secrétaire, suppléants, etc.). Avant même que les biens communaux soient officiellement en sa possession, le représentant devient l'unique interlocuteur de l'administration centrale. La place que prend l'instruction du dossier dans la vie politique locale privilégie énormément la représentation communale, qui prend peu à peu à son compte l'ensemble des fonctions politiques : de façon claire dans le dossier agraire, c'est le représentant communal qui signe désormais les accords avec les localités voisines ou même avec les gouvernements des États dans le cadre du conflit de frontières entre l'État de Oaxaca et celui du Chiapas. Ainsi, les limites politiques sont assimilées aux limites foncières agraires et le territoire de la communauté acquiert une nature foncière.
- 10 Plus encore, l'examen des personnes politiques aux charges municipales et agraires, pendant les dix années qui suivent l'ouverture du dossier, montre la prééminence des responsabilités agraires. En effet, les analyses anthropologiques du pouvoir dans les communautés huaves montrent une organisation politique, répandue dans le Mexique indien, qui repose sur le système des charges (Signorini, 1979) : les carrières politiques sont précisément orchestrées par une hiérarchie dans laquelle on occupe des postes de plus en plus importants. Or, dans le roulement des personnes que l'on peut établir à partir du dossier agraire, les responsabilités communales l'emportent sur les fonctions municipales⁸. Enfin, en 1961, Felipe Enriquez Lopez est élu représentant communal. Il occupera son poste pendant plus de vingt ans, créant peu à peu autour de lui un pouvoir personnel de clientèle. L'enjeu du dossier agraire, mais aussi la mise en scène effectuée par la presse de régime⁹, font de ce personnage le leader incontesté de la communauté. Son pouvoir personnel aura contribué à donner à l'institution agraire locale un monopole du politique, même si les fonctions municipales continuent théoriquement de s'exercer et font l'objet d'élections régulières.
- 11 La prépondérance des charges communales et l'effacement des charges municipales sont également le résultat d'une relation particulière entre la communauté agraire et le pouvoir central, qui donne une amplitude au champ couvert par la réforme agraire dans la vie de la communauté. En 1967, avant la résolution du dossier, le village de San Francisco, situé au bord de la lagune, doit faire face à une grave menace d'ensablement qui oblige à envisager une évacuation d'urgence et la réimplantation de l'agglomération dans les terres, c'est-à-dire à quelques kilomètres du village de Ixhuatán. Cette opération est entièrement prise en charge par l'administration centrale de la réforme agraire : la désignation du terrain, la confiscation de la propriété privée de José Maciel, l'un des plus importants propriétaires de Ixhuatán, l'adjudication des parcelles individuelles, ce qui permet de passer par-dessus le conflit entre les deux communautés. L'inventaire des biens communaux à l'issue du dossier comprend¹⁰, en plus des terres, les équipements collectifs (école, etc.) et une trésorerie communale, les bâtiments de la communauté agraire ainsi que les bâtiments de la municipalité.
- 12 C'est toujours dans une relation privilégiée avec la réforme agraire que les Huaves font face à la résistance féroce des Zapotèques pour empêcher la restitution de terres qu'ils exploitent ou font exploiter. Des agressions quotidiennes entre Huaves et Zapotèques empêchent le travail agricole tout comme les travaux de la commission agraire pour mener à bien le dossier. Le leader communal, Felipe Enrique Lopez, ne ménage pas ses efforts pour faire intervenir le pouvoir central sur le cas de San Francisco, prenant au pied de la lettre la rhétorique révolutionnaire : on trouve dans le dossier agraire une

dizaine de télégrammes envoyés par Felipe Enrique Lopez au président de la République, dans lesquels il interpelle personnellement ce dernier dans sa mission de justice sociale et de protection des paysanneries nationales. Utilisant tous les registres possibles pour récupérer ses terres, la communauté sollicite également le syndicat paysan (CNC) créé par Cárdenas et qui prend une place cruciale dans la scène politique nationale à partir des années cinquante : en 1972, 150 membres de la communauté se rendent ainsi en délégation à la capitale et font grand bruit autour du président.

- 13 Malgré les fortes pressions locales que sont capables d'exercer les Zapotèques, sur les élites régionales et le gouvernement de Oaxaca, ils échouent auprès de l'administration agraire : ils ne réussissent ni à imposer la validité de leurs titres de « propriété » émis par la municipalité de Ixhuatán, ni à faire aboutir les nombreux dossiers de demandes d'ejidos qui concernaient la zone de conflit. En 1970, la réforme agraire prend largement parti pour les Huaves et impose une résolution qui restitue entièrement les terres huaves dans leurs limites coloniales, niant à l'ensemble des propriétaires zapotèques leur droit de possession. Ainsi, à partir de 1973, non seulement les Huaves sont propriétaires de l'ensemble de la zone, y compris le village de Ixhuatán, mais en plus ils bénéficient en 1974 d'une importante dotation de crédit, destinée à financer un ambitieux plan de développement de cultures irriguées et commerciales sur leurs terres. Aussi, de 1943 à 1973, tout est à l'œuvre pour assurer la légitimation de la communauté agraire. L'origine de l'institution agraire dans le régime colonial, l'importance économique de sa revendication, les fonctions politiques accaparées autour de la défense du territoire et la gestion des ressources communales, font de la communauté le seul champ de production du politique au niveau local. Mais c'est précisément ce monopole qui va mettre en péril la légitimité communautaire, et, au cours de deux conflits après l'application du décret, empêcher tout processus de légitimation à cette échelle.
- 14 Au cours des années de l'instruction du dossier, un groupe de paysans zapotèques, qui tente de se libérer du joug des propriétaires de Ixhuatán, s'installe sur des terres dites de Santa Cruz et conclut avec la communauté huave un accord pour l'occupation d'une vingtaine d'hectares par famille. D'un point de vue municipal, ces paysans se trouvent sur la juridiction de Ixhuatán, c'est-à-dire leur village d'origine ; mais d'un point de vue agraire, leurs terres font partie du domaine huave. Aussi, dans un conflit qui les opposait aux grands propriétaires zapotèques, ces paysans ont soutenu le dossier huave auprès de la réforme agraire, escomptant ainsi intégrer la liste des paysans bénéficiaires. Or, après l'application du décret sur les terres huaves, les autorités communales de San Francisco del Mar refusent d'intégrer les paysans de Santa Cruz sur la liste des ayants droit, donnant ainsi lieu à nouveau à des actes de violence entre les groupes.
- 15 Cette opposition des paysans de Santa Cruz rejoint alors une opposition plus grave, à l'intérieur de la communauté huave. Un groupe de paysans bénéficiaires conteste, à partir de 1974, la gestion des fonds accredités à la communauté. Le leader de toujours, Felipe Enrique Lopez, est alors accusé par les « dissidents » qui déclarent représenter plus de 25% des ayants droit et réclament à ce titre une procédure de destitution des autorités communales par la convocation d'une assemblée extraordinaire. Soit par la relation que Felipe Enrique Lopez entretient avec l'administration agraire, soit par les multiples vices de forme dans la procédure légale prévue par la législation agraire, cette assemblée ne réussira jamais à se réunir. Après 1978, le dossier agraire n'est constitué que du conflit autour de la liste officielle des ayants droit : les arguments historique, ethnique, territorial, administratif avancés par les uns et les autres mettent en scène les

fondements de l'autorité politique, chacun se renvoyant l'accusation d'illégitimité. Malgré de multiples tentatives, la procédure de la réforme agraire se révèle incapable de renouveler la liste des ayants droit, et ainsi le contrat politique de la communauté agraire. C'est pourquoi les opposants font appel à l'intervention des partis politiques et investissent les fonctions municipales, autre lieu de l'élection populaire. Mais cette semi-victoire, loin de régler le conflit, manifeste la perte de contenu politique de l'institution municipale, qui reste largement impuissante face au pouvoir communal. On déplore alors de nouvelles victimes des conflits entre les deux camps.

- 16 L'épilogue de ce conflit est regrettable, puisque la violence continue jusqu'à nos jours de se substituer au champ politique. Le pouvoir municipal a perdu de manière irréversible sa légitimité, tandis que la légitimation d'un pouvoir communal agraire, bien enclenchée, s'est heurtée tragiquement à deux problèmes : l'incapacité à recourir à une procédure légitimante, dans une situation de monopole de l'institution agraire sur le champ politique. Or, et c'est la deuxième circonstance aggravante, la communauté agraire comme communauté politique a été pensée par le centre pour soutenir une allégeance immédiate, et non comme l'expression politique de la communauté locale. En particulier, cette relation verticale s'est concrétisée avec la politique agricole qui fait des ayants droit de la communauté des sujets de crédits. L'affiliation politique a ainsi coïncidé avec la question du crédit, dans une acception limitée de la médiation politique : celle de la dépendance envers l'administration centrale. En conséquence, la collectivité n'a pas eu les ressources institutionnelles ni politiques pour dépasser la situation de conflit social.

Juchitán, la résistance municipale

- 17 La communauté de Juchitán, à quelques kilomètres de San Francisco del Mar, est une agglomération zapotèque dynamique, qui a vu sa population décupler au cours du siècle. En 1970, elle compte plus de 30 000 habitants et accueille la majorité de l'activité commerciale régionale tout comme elle constitue un patrimoine agricole important, d'environ 70 000 hectares. Prise dans la même configuration historique que San Francisco del Mar, la communauté zapotèque de Juchitán a réservé un tout autre accueil à la proposition de réforme agraire. La différence de parcours avec la communauté de San Francisco del Mar met en évidence les mécanismes de production largement endogènes du pouvoir local, et leur rôle crucial pour la légitimation du centre.
- 18 À Juchitán, comme à San Francisco del Mar, les pouvoirs municipaux avaient conservé, malgré une législation nationale offensive au XIXe siècle, les prérogatives des pouvoirs communaux de l'ancien régime colonial. En particulier, les élites communales qui se succédaient au gouvernement municipal gardaient le contrôle sur la répartition des ressources foncières à l'intérieur de la juridiction, au bénéfice inégal des propriétaires fonciers et des groupes paysans. L'indépendance des Zapotèques de Juchitán, les Juchitèques, dans l'application des règles nationales se poursuit à travers la grande révolution de 1910, et ce alors même que les Juchitèques s'impliquent fortement dans la lutte armée, fournissant des bataillons décisifs pour la victoire militaire et un général prestigieux dans l'armée du futur président Obregón (Campbell, 1994). En effet, très sensibles à la rhétorique révolutionnaire, les Juchitèques saisissent précocement les instances du nouvel État pour solliciter la distribution des terres : non pas des terres communales, qui d'une certaine manière sont déjà en possession de la collectivité, mais des terres privées voisines. En revanche, en 1919, le dossier qui concerne les terres

communales est bloqué par le pouvoir municipal, et de façon réitérée en 1932, 1940 et 1948. Il semble que le flou qui accompagne la construction du centre politique mexicain fasse le lit d'un certain communalisme, comme on le voit dans d'autres régions du Mexique (Velasquez, *op. cit.*). L'ordre local est dominé par la personnalité du général révolutionnaire victorieux, et les gouvernements municipaux qui se succèdent continuent d'exercer la gestion et la répartition des terres de la communauté, fonction qui sera ensuite transférée au Commissariat des biens communaux, et que le président municipal de Juchitán en 1961 décrit ainsi :

[À propos du modus operandi de la distribution des terres dans l'ejido]. Que la procédure qui continue de s'effectuer quant aux possessions communales municipales données aux tecos (fils de Juchitan) continue d'être respectée en toute intégrité [...]. On se permet de faire prendre en considération le fait que si effectivement la possession municipale est illégale, elle doit être acceptée en ce qui concerne les tecos, en vertu du fait qu'il n'y avait pas d'antécédents à l'actuel Commissariat des biens communaux (organe de la réforme agraire) pour faire la répartition des terres aux demandeurs.

- 19 En cédant à l'institution agraire, dans le cadre de la réforme agraire, la fonction de répartir les terres, le municipe transfère un pouvoir qui est le cœur de l'institution municipale et qui, bien qu'illégale dans le cadre de la législation mexicaine, est présentée comme légitime en elle-même. Le président municipal reconnaît donc à la fois la nature du pouvoir municipal et la fonction politique de la nouvelle institution agraire
- 20 Après ces premières décennies, le développement de l'État entraîne irrémédiablement la question du contrôle de son territoire. Encouragé par les bénéfiques pétroliers et l'idéologie progressiste des années de post-crise, l'État fédéral concocte pour la région de l'isthme d'ambitieux projets d'aménagement agricole : un projet de district d'irrigation envisage de transformer l'ensemble des terres zapotèques, dont la totalité de Juchitán, en terres irriguées destinées à un maïs plus performant et des cultures commerciales. La réforme agraire fait ici figure de cheval de Troie. Par le truchement de la reconnaissance des biens communaux, la réforme agraire permet à l'État d'intervenir sur l'intégration du territoire national. L'autorité croissante de l'administration agraire au Mexique, comme la perspective de riches profits grâce aux travaux d'irrigation font céder les pouvoirs juchitèques sur le dossier agraire. Une procédure de « reconnaissance des terres communales »¹¹ est finalement instaurée en 1950, et après de nombreux conflits sur la nature des terres et des ayants droit, un décret présidentiel de 1964 transforme les 70 000 ha de la communauté de Juchitán en *ejido*, dresse la liste de ses membres et organise la redistribution des parcelles dans le cadre des travaux d'irrigation. Un groupe de propriétaires proche du pouvoir réussit à tirer le meilleur parti de cette redistribution, et obtient en 1966, après deux ans de lobbying auprès de la présidence de la République et de la réforme agraire, la reconnaissance de leur parcelle sous le régime de la propriété privée. La moitié des terres de Juchitán sortent ainsi du cadre communal. À l'issue de cet accord, les élites qui avaient négocié avec le centre maintiennent leur contrôle sur les institutions de l'*ejido*. Ces dernières fonctionnent plus comme enregistrement des directives administratives venues du centre que comme assemblée politique locale (Rubin, 1997).
- 21 Cette situation est loin d'être acceptée par l'ensemble des paysans juchitèques : elle est vécue comme une prise de pouvoir abusive des élites foncières sur le bien commun, la réserve de terres destinées à la masse paysanne de la communauté. Dès 1967, la réforme agraire reçoit avis de la plainte d'un groupe de 250 paysans, réuni en assemblée dans le centre ville : ils font requête auprès du président municipal pour annuler les certificats de

propriété et renverser les autorités de la communauté agraire, accusées de « trahison » et de mauvaise gestion. En effet, selon leurs porte-parole, les autorités agraires ne remplissent pas la fonction politique qui les définit : la gestion et la répartition des ressources foncières au sein de la communauté. Ces paysans désormais sans terre se retournent vers l'institution qui a toujours exercé cette fonction, le *municipio*.

- 22 La contestation de l'*ejido* par une partie de la paysannerie a des conséquences sur la stabilité politique de la communauté : le pouvoir local est remis en question, notamment à cause de sa compromission avec les pouvoirs de l'État de Oaxaca et le pouvoir fédéral, c'est-à-dire la réforme agraire et les diktats du parti national (PRI). C'est pourquoi la campagne pour les élections municipales de 1970 met en avant un candidat « indépendant », présenté par un autre parti politique, que la grande majorité populaire aura déclaré « authentique »¹² (Peterson, 1974). Face à la grande impopularité du candidat imposé par le PRI et les risques de troubles, le gouvernement national acceptera de laisser gouverner pendant trois ans une « junte civile d'administration » dirigée par le candidat populaire.
- 23 Si le PRI reprend le contrôle de la municipalité dès 1973, la question agraire et la conquête du pouvoir communal par la paysannerie constitueront l'essentiel du débat public pendant les dix années de lutte sociale et d'affrontement avec l'État et le PRI. (Prevot-Schapira & Rivière D'Arc, 1986). Les mécontentements des paysans de la communauté prennent une forme politique : organisé autour d'un groupe d'étudiants, le mouvement de la Coalition ouvrière paysanne et étudiante de l'Isthme (COCEI)¹³, se constitue sur la base du conflit agraire et lutte pour le pouvoir au sein de l'*ejido*. Dans ce combat qui oppose les forces traditionnelles de l'État de Oaxaca et du système clientéliste du PRI à la contestation sociale de la COCEI, la place de la réforme agraire est ambiguë : cette administration a pour mission et raison d'être la mise en place d'un ordre national agraire, mission renouvelée par l'idéologie néocardéniste du président Echeverría (1970-76). Cela la conduit à accentuer sa tutelle sur la gestion des biens et des ressources : on le constate dans un article de *El Nacional* paru en 1973 et joint au dossier agraire, qui met en scène la relation personnelle de dépendance entre le président de l'*ejido* en place depuis 1964 et le président de la République en visite à Juchitán. D'autre part, le régime populiste de Echeverría tend à protéger le mouvement agrariste de Juchitán, en acceptant l'accès de la COCEI à la tête de l'*ejido* en 1974 puis en 1976. Cela permet à la COCEI de revenir sur les certificats de 1966 et de gérer les biens communaux. Reprise par le PRI en 1977, l'*ejido* cessera totalement de fonctionner, en tout cas comme assemblée politique.
- 24 En effet, à partir de 1977, tous les enjeux de pouvoir se sont reportés sur l'institution municipale. Alors que la COCEI est l'objet d'une répression étatique plus violente que jamais, la prise du pouvoir au sein de l'*ejido* devient non seulement impossible, mais sans doute inutile. Désormais, la crise de légitimité du système local du PRI met en péril le bastion du pouvoir municipal. Les campagnes électorales mobilisent alors l'ensemble de la population de Juchitán en combinant des arguments sociaux, identitaires dans une rhétorique de l'autogestion : plus qu'un programme, la COCEI défend la légitimité de ses comités de quartiers, des assemblées paysannes, et occupe l'espace public du marché et du centre ville (Aubague, 1985 ; Campbell, *op. cit.*). Grâce à l'immense soutien de la population et à l'aide d'un parti politique extérieur (le PCM, Parti communiste mexicain), la COCEI impose au PRI sa victoire électorale et conquiert la municipalité en 1981, inaugurant le premier gouvernement municipal d'opposition de gauche dans le Mexique du PRI.

- 25 L'intérêt du cas de Juchitán réside dans le processus de légitimation du pouvoir municipal, qui a bénéficié du transfert de légitimité de la réforme agraire, par une alliance possible avec le centre (le pouvoir fédéral) contre le milieu (les élites commerçantes et foncières liées au gouvernement de Oaxaca) : c'est ce que montre la suite de l'histoire du mouvement de la COCEI, qui au cours des années 1980 revoit sa stratégie politique d'opposition. Elle conclut ainsi un accord avec le président Salinas en 1989 qui lui permet de se maintenir au pouvoir municipal. Ainsi, la municipalité et son jeu politique sont bien intégrés à un ordre national qui se développe depuis 1980 sur la base d'un multipartisme libéral.

Conclusion

- 26 En reprenant les scénarios de Juchitán et San Francisco del Mar, il est possible de raisonner sur les processus de légitimation de l'État révolutionnaire mexicain et le rôle de la réforme agraire.
- 27 A priori, la réforme agraire permettait de construire un lien direct entre les paysans et le pouvoir, une reconnaissance « formelle » très forte de leur identité politique, une procédure, reposant sur la démocratie locale directe, très créatrice de légitimité. Pourtant, dans les deux communautés étudiées, l'administration agraire a échoué à installer des institutions légitimes et légitimatrices. Dans le cas de San Francisco del Mar, le transfert complet de la légitimité communale sur le plan agraire a été très préjudiciable à la communauté politique elle-même, qui n'a pu se reconstituer. Dans le cas de Juchitán, le transfert n'a jamais vraiment eu lieu : c'est l'institution municipale qui a gagné tous les bénéfices des processus de légitimation développés dans le contenu politique de la réforme agraire, c'est-à-dire la gestion et la distribution des terres au sein de la collectivité. Ainsi, le régime municipal juchitèque s'est particulièrement bien intégré à l'ordre politique national de multipartisme libéral qui se développe après 1980.
- 28 En revenant sur ces deux parcours, sont mises en lumière trois clés du processus de légitimation engagé par l'État, ainsi que les réponses que leur ont accordé les communautés :
- L'origine (mythique, ethnique, etc.).
Dans les deux cas, la légitimité de la réforme agraire par sa référence à un territoire identitaire historique n'a pas suffi à installer de nouvelles institutions : les territoires agraires restent des territoires fictifs, imaginaires. Le territoire n'a pas suffi à construire la communauté politique qui lui était assignée dans l'idéologie agraire du nouvel État mexicain. C'est au contraire en dehors du territoire agraire qu'elle a pu, à Juchitán, se développer.
 - La procédure
La grande mise en scène démocratique de l'assemblée agraire prévue par la législation a finalement constitué un handicap pour le fonctionnement des institutions locales. À San Francisco del Mar, le cadre procédural a été le prétexte pour bloquer le renouvellement du contrat politique. Dans le cas de Juchitán, la légitimité procédurale à tout le temps été inventée ad hoc, sur la base du contrat populaire et en dehors de l'institution, ce qui a affaibli cette dernière.
 - Le rapport au centre
Dans les deux cas, c'est le même type de pouvoir – celui des élites économiques régionales – qui s'oppose à l'émancipation de la communauté politique locale. San Francisco del Mar a

joué la carte du centre, et n'a pas réussi à exister par elle-même. Dans le deuxième cas, Juchitán a joué la carte de la légitimité interne, construisant une communauté politique régénérée autour du thème de l'appropriation des ressources. En contestant la gestion des terres par les institutions agraires, le mouvement social juchitèque a du même coup plébiscité l'institution municipale, jugée capable de redistribuer les ressources, et ce en dehors d'une procédure prévue par le centre. Le contrôle permanent du pouvoir agraire et municipal par le mouvement populaire débouche sur une forte légitimité des mouvements et des leaders politiques locaux. Ces derniers ont ainsi réussi à imposer un ordre politique local dans le cadre de la réforme agraire et du régime du PRI. L'échec de San Francisco del Mar comme le succès de Juchitán à créer un champ politique légitime montrent que les ressorts de la légitimation ne se situent pas forcément sur le plan des capacités symboliques à construire une identité politique. Ils reposent en revanche sur un rapport rationalisé entre ressources collectives et institution.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBAGUE L., 1985. *Discurso, Política, Utopía y Memoria Popular*. Oaxaca, Instituto de Investigaciones Sociológicas.
- CAMPBELL H. B., 1994. *Zapotec Renaissance. Ethnic Politics and Cultural Revivalism in Southern Mexico*. New Mexico, University of New Mexico Press.
- ESPARZA M., 1990. « Las tierras de los hijos de los pueblos. El distrito de Juchitán en el siglo XIX » in REINA L. (coord), *Lecturas históricas del Estado de Oaxaca, vol. III*. Mexico, INAH.
- MICHEL A., 2004. *Le modèle communautaire dans l'État-nation capitaliste. Études des communautés de l'isthme de Tehuantepec (Mexique) au vingtième siècle*. Thèse de Doctorat. Paris, Université Paris 7.
- PETERSON ROYCE A., 1974. *Prestige and Affiliation in a Urban Community: Juchitán, Oaxaca*. Berkeley, University of California.
- PREVOT-SCHAPIRA M.-F., RIVIERE D'ARC H., 1986. « Pouvoir et contre-pouvoir dans l'isthme de Tehuantepec (Mexique) », *Cahier des Amériques Latines*, deuxième série, 2-3 : 86-95.
- RUBIN J., 1997. *Decentring the Regime: Ethnicity, Radicalism, and Democracy in Juchitán, Mexico*. Durham, Duke University Press.
- SIGNORINI I., 1979. *Los Huaves de san Mateo del Mar, ideología e instituciones sociales*. Mexico, Instituto Nacional Indigenista.
- VELASQUEZ HERNANDEZ E., 2003. *La fragmentación de un territorio comunal. Tierra y tradición selectiva entre los popolucas y nahuas de la Sierra de Santa Marta, Veracruz*. Thèse de Doctorat. (Mexique). Colegio de Michoacán.

NOTES

1. Constitution des États-Unis du Mexique, 1917, Article 27, paragraphe 7 et 10.

2. Le département des Affaires agraires et paysannes, le DAAC, qui devient en 1971 le ministère de la Réforme agraire, la SRA.
3. Le code agraire, publié en 1942, puis la loi fédérale de réforme agraire, publiée en 1971 qui sont les règlements législatifs de l'article 27 de la Constitution.
4. Les populations indiennes rescapées de la conquête espagnole avaient été dotées de terres par la Couronne, distribuées aux villages afin de subvenir à leurs besoins économiques et au paiement du tribut.
5. Il s'agit des dossiers « *Restitución y Reconocimiento de Bienes Comunales, San Francisco del Mar, Municipio de San Francisco del Mar* », 6 volumes, Archivos de la Secretaria de Reforma Agraria, Delegación del Estado de Oaxaca, Oaxaca, et du dossier de « *Reconocimiento de Bienes Comunales convertido a dotación de ejido, Juchitán, Municipio de Juchitán (Oax.)* », 11 volumes, Archivo General Agrario, Registro Agrario Nacional, Mexico.
6. Le village de San Francisco del Mar compte environ 2 000 habitants en 1970. Les autres ethnies présentes dans l'isthme sont les Zapotèques, les Mixes et les Zoques.
7. L'État de Oaxaca est le seul du Mexique dans lequel les municipalités reprennent presque toujours les extensions des anciennes communautés coloniales. La continuité entre communauté indienne coloniale et municipalité est donc très nette. Dans le reste du pays, les municipalités sont plus grandes et ont souvent regroupé différentes communautés indiennes.
8. Par exemple en 1961, le secrétaire général municipal devient suppléant du représentant communal.
9. Le quotidien national *El Día*, en 1973, relate son intervention au siège du grand syndicat paysan, la CNC dans la ville de Mexico et la manière dont il interpelle le président de la République et l'opinion pour la cause de San Francisco.
10. Inventaire de l'assemblée électorale du 31 décembre 1971, dossier agraire de San Francisco del Mar.
11. *Reconocimiento y titulación de bienes comunales.*
12. On voit très bien ici, grâce à l'analyse de Anya Peterson, comment la définition d'une authenticité ethnique ou identitaire accompagne (mais jamais ne précède) le processus de légitimation. En l'occurrence, les origines ethniques comme les comportements culturels du candidat – d'origine libanaise – résidant à Oaxaca et avec une épouse du nord du pays, étaient nettement moins « juchitèques » que celles du candidat du PRI et le label authentifiant reposant sur des critères tout à fait scabreux, ce qui montre la fonctionnalité du recours à l'identitaire.
13. Un groupe d'étudiants juchitèques revient en effet de Mexico après les événements de 1968, très influencé par les mouvements de contestation sociale qui s'y sont développés. Ils sont à l'origine du plus important parti d'opposition de gauche issu des conflits sociaux de la décennie 1970 dans le Oaxaca (Campbell, *op. cit.*).

RÉSUMÉS

L'histoire de deux communautés indiennes de l'isthme de Tehuantepec à travers l'application de la réforme agraire mexicaine permet de décomposer les mécanismes de construction de l'État-nation et de la communauté nationale. Dans cette ancienne colonie, la légitimation de l'État révolutionnaire repose sur la captation des entités politiques locales, grâce à une politique intrusive de réforme agraire. Les éléments récupérés dans les dossiers de l'administration agraire

mettent en évidence les ressorts de la légitimation du local : le champ politique s'y construit sur la capacité du pouvoir à redistribuer les ressources au sein de la collectivité. La comparaison entre les deux communautés montre que c'est à partir de ce champ politique local qu'un ordre politique national a pu s'établir.

The history of two Indian communities on the isthmus of Tehuantepec, as examined through the application of Mexican agrarian reform, allows the mechanisms involved in the construction of the nation-state and the national community to be analysed. In this former colony, the legitimisation of the revolutionary state rests on the harnessing of local political entities by means of an intrusive policy of agrarian reform. Material found in the files of the agrarian authorities clearly shows the motivations behind the legitimisation of the local: the political field constructs itself there on the capacity of the authorities to redistribute resources within the community. A comparison of the two communities reveals that this local political field was the basis for the establishment of a national political order.

INDEX

Mots-clés : communauté, municipalité, réforme agraire, État-nation, Mexique indien, dix-neuvième siècle

Keywords : community, municipality, agrarian reform, nation-state, Indian Mexico, nineteenth century

AUTEUR

AURÉLIA MICHEL

SEDET-Université Paris 7